

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

\*\*\*\*\*

Séance du 8 février 2022

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	9

L'an deux mille vingt deux  
le huit février

A 18 heures trente, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

**Présents :** M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. GAURENNE Claude – Mme INGLES Martine – Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Absente excusée :** Mme GAURENNE Sylvie

**Secrétaire de séance :** M. ECHARD Vincent

**Date de convocation :** 2 février 2022

Objet de la Délibération :

**Participation SIAEPA 2022**

2022 / 001

Monsieur le Maire expose la délibération prise par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement du Cambre d'Aze (SIAEPA), le 19/01/2022, relative à la participation financière des communes membres pour l'année 2022. Cette dernière est fixée à 25 €/habitant, population DGF. La participation pour la commune de Saint Pierre Dels Forcats s'élève à 20 025 €.

**OUI** l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **APPROUVE** le montant de 20 025 € de participation au SIAEPA pour 2022.

... **DONNE POUVOIR** à monsieur le maire pour engager cette dépense, prévue au BP 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Pierre BLANQUE

